



Position cloture jardin jouissance privative

Par Oilt

Bonjour,

DSL si je reposte la question , c est parce que je me suis embrouillé...

Mon jardin est commun à jouissance privative d'une surface approximative (décrit comme t elle dans reglement copro)
La cloture est décalé d'1,20 m en ma défaveur. La cloture devrait être au joint de dilatation entre les 2 bâtiments.

Dans reglement de copro il est décrit mon appart comme celui du voisin en ces termes :

"Appartement.....ainsi que le droit à la jouissance privative du jardin attenant au présent lot tel qu il figure sur le plan du rez de chaussée, d'une contenance approximative de M2."

De plus ma bouche d'aeration du salon sort dans le jardin du voisin du coup (enfin du mien puisque cloture décalée).

Sur le schéma des jardins il y a la délimitation des terrains dans la continuité de la separation des bâtiments.

Le voisin ne veux rien entendre car il dit avoir acheté comme ça... en 2011. Le batiment est de 1985.

Que me conseillez vous car syndic reste inactif...

Merci de votre éclairage.

Crdt